

## Procès-verbal de l'assemblée générale de la SACD Le mercredi 23 novembre 2016 À la Maison du Tourisme à St-Ursanne

### Ordre du jour adopté

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la SACD
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du PV de l'assemblée du 26 novembre 2015
4. a) Rapport du président de la SACD  
b) Bilan OQE par M.Blant
5. a) Comptes SACD 2015  
b) Comptes OQE 2015
6. Activités 2017 de la SACD
7. Présentation Espace Cours d'Eau
8. Divers
  - Information CJA
  - Information ECR
  - Information FRI

**Membres présents :** Selon liste des présences disponible à la CJA.

**Excusés :** Nicolas Maître, Corinne Gerber, Chloé Marchand, Bernard et Florent Marchand, Germain Houlmann, Gabriel Berthold.

### **1. Ouverture de l'assemblée par le président de la SACD**

Le président, Yves Maître, ouvre l'assemblée à 10h15. Il lit l'ordre du jour et corrige le point 4. a) : *rapport du comité de la SACD*. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **2. Désignation des scrutateurs**

Le président désigne René Altermath et Nicolas Barth comme scrutateurs.

### **3. Approbation du PV de l'assemblée du 26 novembre 2015**

Le PV est approuvé. Il était disponible sur le site de la Cja.

### **4. a) Rapport du comité.**

Cette année, le comité a décidé de se joindre au président pour présenter un *Rapport du comité*. Il est lu par le président et résume la situation et les actions menées en 2016.

La météo a été imprévisible et capricieuse. Les récoltes étaient souvent mauvaises et le prix des matières premières et toujours sous pression internationale.

Le comité de la SACD s'est impliqué dans la campagne Clean-Up Day pour un territoire agricole sans déchets, il a interpellé le canton au sujet des plates indésirables et s'est intéressé de près à l'actualité de la politique agricole et à tout ce qui touche, de près ou de loin, au monde agricole.

Pour conclure, le comité réitère humblement son engagement pour les familles paysannes du Clos-du-Doubs.

#### **b) Bilan du Réseau Ecologique par Michel Blant**

Bilan intermédiaire 2013-18 du réseau écologique de la vallée du Doubs. 3 années après la reconduction (mi-mandat). C'est un des grands réseaux du canton (FM + Doubs). M. Blant rappelle que l'objectif principal des réseaux est la promotion de la biodiversité. Le nombre d'exploitations dans le réseau de la Vallée du Doubs a augmenté pour se trouver aujourd'hui à 112. 672ha (13,8%) des surfaces SAU sont inscrites en réseau. Les objectifs qui étaient demandés lors de la reconduction sont atteints pour la plupart, sauf pour les prés à litière et les haies dont les surfaces sont encore faibles.

Financement : par rétrocession du 5% des contributions réseau et finance d'inscription de 500.-.

Primes versées en 2015 : 422'570.- C'est un soutien important aux exploitations.

Suite : Prochaine échéance de renouvellement : 2018, nouvelle évaluation des espèces et rapport pour 2018. Une AG aura lieu pour déterminer le renouvellement pour 2019-2026 (pour 8ans).

Rappel des procédures : nouvelles inscriptions fin février via Acorda. Validations pour 31 mai et nouvelles contributions en fin d'année.

Rappel des contributions : 1000.-/ha pour prairies extensives et peu intensives haies, ourlets, prairies riveraines de cours d'eau, 500.-/ha de pâturages extensifs, 5.- par arbre haute tige.

Bilan positif qu'on espère pouvoir renouveler en 2018.

- Est-il possible de faire des sur-semis sur les prairies peu intensives ? existe-t-il des semences adaptées? Oui, les semences mélanges standards, mélanges fleuris, les infos se trouvent dans les documents. Semis sur pâturages rouverts avec de la fleur de foin locale. C'est une bonne opportunité. (A récolter sur de belles surfaces)
- Possibilité de retirer une surface de prairie extensive en contrat ? On ne peut plus enlever les surfaces durant la période de contrat. Sauf exceptions. Si les tarifs devaient baisser, il y aurait possibilité de renégocier les contrats. Surfaces soumises fortement à la sécheresse : remise en état ? Discussion sur place, au cas par cas avec M. Blant possible. C'est la meilleure solution.
- Nouvelle PA arbres fruitiers à 20 mètre des forêts plus subventionnés. Peu de cas dans le réseau. C'est déjà appliqué dans les haies. Pour Michel Darbellay aussi, c'est déjà appliqué. Ça a juste été clarifié.

Il y a peu de changements dans les directives pour 2018. M. Blant est disponible pour répondre aux questions.

Michel Darbellay : Opportunité de rattacher côte du Doubs (Biaufond, Les Bois, Le Noirmont) aux FM ? Ces périmètres dépendent des directives qui sont liées aux régions et objectifs d'espèces. C'est cela qui fait la différence ici. Des exceptions sont toujours possibles. Selon les principaux intéressés (Sylvain Bourquard), il y a des incohérences (toutes ses parcelles sont sur la même pente mais deux

réseaux). Il faudrait redessiner les contours du réseau. Ce n'est pas vraiment un problème. Pierre Simonin ajoute que la limite fine doit laisser une certaine marge de manœuvre.

#### **5. a) Comptes 2015 SADC**

Yves Maître lit les détails des comptes disponibles sur demande. Le vérificateur des comptes (Roland Lehmann et Gabriel Berthold) lit le rapport des vérificateurs qui affirment que les comptes sont exacts et proposent d'approuver les comptes et donner décharge à la caissière. L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

#### **b) Comptes 2015 OQE**

Yves Maître lit le détail des comptes disponibles sur demande. Roland Lehmann (vérificateur des comptes avec Berthold Gabriel) lit le rapport des vérificateurs qui affirment que les comptes sont exacts et proposent d'approuver les comptes et donner décharge à la caissière. L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

Projets avec l'augmentation de fortune. Pas de discussions au sein du comité. 2018 rapport final OQE.

#### **6. Activités 2017**

Activités 2017

- Problèmes d'accès à l'eau. Mettre tout le monde autour d'une table pour trouver une solution à ce problème (assurance incendie, commune, Maurice Altermath pense que ce serait une bonne idée. Il connaît le problème et pense qu'il serait bien de faire un inventaire. Si le comité invite, ils viendront. L'ECR est aussi prêt à soutenir l'idée avec un soutien financier éventuellement. (IB regarde avec le comité)
- Organisations d'une manifestation sur un thème agricole
- A disposition des membres (propositions ?)  
Pas d'idées pour le moment.
- soutien à l'initiative pour la sécurité alimentaire.
- Suivi des projets en cours
- Grands arbres au bord des lisières (frênes) à voir en cours d'année.
- Joël Cuenin demande que les agriculteurs qui ont un problème d'eau se manifestent au président. Il faudrait les contacter. Tout ménage aux agriculteurs du CDD. Maurice Altermath affirme que les cas sont connus et presque tous identifiés. Pour Martin Marchand, il pourrait aussi y avoir des agriculteurs qui ont des problèmes aux pâturages qui seraient intéressés. Philippe Jeannerat complète en disant que c'est mieux de ratisser large et de re-affiner les objectifs par rapport aux besoins.

#### **7. Espace Cours d'eau**

Laurent Gogniat (LG) présente « un sujet sensible ». ENV est représenté par Laure Chaignat. Etat des lieux des travaux. Bases légales fédérales (ENV, exécutif) Les choses ont beaucoup changé depuis 2011 en termes de gestion des cours d'eau. 2 axes : revaloriser les cours d'eau (état proche de l'état naturel) Planification stratégique cantonale (écluses, charriage, migration poisson etc.) 18km de cours d'eau seront revalorisés d'ici 2020 et le second axe : les cantons déterminent l'espace

réservé aux eaux pour garantir les fonctions naturelles, la protection contre les crues, l'utilisation. L'espace réservé aux eaux (ERE) devient prioritaire sur les autres activités. Délai 31.12.2018 (très proche).

Loi cantonale (1<sup>er</sup> février 2016). Délimitation ERE incombe au canton. Définition d'une méthodologie cantonale (délégué aux communes dans d'autres cantons).

Plan spécial cantonal légalise cet ERE. C'est une procédure cantonale. Il faut le souligner. Le dialogue est important à ce stade. On veut éviter une avalanche d'oppositions. Des milliers de propriétaires fonciers sont touchés -> GT (WWF, fédération des pêcheurs jurassiens, ECR, Cja, SDT, Association jurassienne des communes)

Actuellement : séances d'informations (notion fondamentale de la délimitation de la largeur naturelle des cours d'eau (pas la largeur actuelle !)) Presque terminé au niveau JU.

2017 délimitation de l'ERE à partir de cela.

2019 application de l'ERE

L'ERE :

- Espace naturel (pas actuel) en fonction des débits moyens etc.
- Exploitation agricole extensive (pas abandon de l'exploitation) SPB. Loi fédérale sur la protection des eaux 2011.
- Pas de nouvelles constructions sur cet espace.
- Pour le Doubs, lorsque le lit est de plus de 15m, l'espace naturel sera aussi de 15m.

Méthodologie cantonale pour définir la largeur naturelle

- Description de l'état actuel. Vérifications
- Facteur de multiplication pour obtenir la largeur naturelle.
- Contrôle puis lissage (cours d'eau divisé en plusieurs tronçons (le plus long possible pour faciliter la mise en œuvre))
- Contrôle 2 : comparaisons avec les valeurs déjà validées au niveau fédéral.
- Largeur naturelle pour calculer le couloir (cours d'eau et berges)

Facteur de multiplication recommandé par l'OFEV pris avec des pincettes par l'ENV. Critique vis-à-vis de cela et adapte en fonction des cours d'eau.

ERE Doubs : espace naturel + 30m ou au minimum largeur naturelle : proche de la largeur actuelle considérée comme naturelle par le GT. -> Doubs : Largeur actuelle plus 15m max de part et d'autre mesuré au pied de la berge.

**Conclusion :**

- Facteur de multiplication OFEV adapté pour le Doubs par le GT. (suite à l'expertise du GT qui a été critique)
- Approche spécifique nécessaire : espace actuel=espace naturel
- Bases légales fédérales rigides... (15m depuis la berge = SPB). Pas de marge de manœuvre. (La marge de manœuvre a été appliquée dans la délimitation de l'espace)

**Questions :** Martin Marchand (MM) : Adaptation au minimal par l'ENV. Conscient de cela.

Investissements des agriculteurs pour des fosses ou autres investissements. Ces surfaces étaient établies pour la fumure. Pourquoi n'a-t-on pas mis un frein au niveau cantonal en anticipant cela pour les nouvelles constructions ?

*Réponses LG* : On doit appliquer la base légale et démontrer à l'ensemble des citoyens que la largeur est basée sur une démonstration scientifique. La démarche est considérée comme solide.

Pierre Simonin reconnaît qu'il y aura des effets négatifs sur certaines zones. On a insisté dans le GT pour soulever les problèmes. Il faudra analyser les différentes situations. Les effets prévus seront découverts. On n'est pas sans savoir qu'il va se passer quelque chose. Autres affaires par analogie : Protection des eaux en matière d'approvisionnement. Zones de protection S2 contraignantes où des hectares sont parfois extensifiés. Avec les PD on doit pouvoir s'en sortir. Il arrive pourtant que des modifications du genre soient insupportables pour les exploitations.

*Question Eric Guédât (EG)* : serait-il possible d'avoir des dérogations ? 6-15m du fumier pour assurer la charge en bétail. On nous demande beaucoup, mais on a du mal de s'en sortir dans ce coin.

*Réponse LG* : Les bases légales, lorsqu'elles ont été mises en consultations ont été vivement critiquées par les instances jurassiennes pour défendre le cas particulier de la vallée du Doubs. Le GVT a demandé clairement une souplesse d'application. Cette souplesse n'a pas été retenue dans la base légale. La prairie extensive n'est pas admise dans la base légale donc pas de fumure.

*Question MM* : Si le bord du Doubs est dans l'état actuel, c'est peut-être grâce à l'exploitation agricole. Ce changement de système aura-t-il vraiment un impact positif ?

*Réponse LG* : On rajoute des mètres, mais on ne change pas radicalement. Il félicite l'agriculture d'avoir maintenu le cours d'eau dans son état naturel. Le statut de réserve y est aussi pour quelque chose. La fritillaire a quasiment disparu à cause de la fumure. Ce genre de constat est aussi à entendre. Les agriculteurs peuvent faire valoir une expropriation matérielle pour avoir un effet sur les contraintes subies. Le GT visait à réunir tout le monde et les débats sont constructifs. Les intérêts agricoles sont aussi considérés. Nous voulons éviter des oppositions.

*Jean-Daniel Willemin* : il faudra régler l'aspect financier avant le dépôt public.

*Réponse LG* : le budget SPB a déjà été adapté dans le sens de la modification de la loi. Angle d'attaque : toucher les SPB.

*Intervention MM et EG* : C'est un dictat ! On n'a pas pour but de faire des oppositions, mais il va y en avoir. *Nicolas Barthe* : c'est une base légale stricte, mais il y a des moyens d'intervenir. C'est une question de mobilisation. C'est à nous de trouver des solutions (ex. chez lui, plus de possibilité d'épandre). Il faut différencier les engrais de ferme et les engrais synthétiques pour pouvoir trouver des solutions.

Pour Michel Darbellay (MD), la base légale est beaucoup trop claire dans ce cas. Nous n'avons pas de marge de manœuvre. C'est un consensus qui fait des mécontents. Paradoxe entre investissements avec le soutien de l'état et réduction des surfaces fertilisables. Les exploitations qui seront vraiment touchées sont déjà identifiées. Les cheptels devront diminuer. Conséquences financières pas négligeables : perte net par km de rive 4500.-. Pas anodin. Service juridique de Prometerre a été interrogé pour savoir comment obtenir réparation. Des cas de jurisprudence où les agriculteurs n'ont eu qu'à accepter les contraintes. Il sera donc difficile voire impossible de toucher une compensation pour expropriation matérielle. C'est un moindre mal pour le moment. Les exploitations fortement touchées, il faudra essayer d'obtenir des réparations, mais on ne peut pas aller à l'encontre de la base légale.

*Question MM* : modification de date de fauche ? *Réponse MD* : Existe. MD pas de date sur les surfaces réservés aux eaux. PS : un document existe qui explique tous les détails et donne des

éléments de réponse. LC la base légale a été révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et une nouvelle modification aura lieu en mai 2017. Cette fiche sera donc adaptée.

LG : La SPB ne permet pas d'épandre, mais les prairies riveraines permettent de faucher quand on le souhaite. (SPB Espace Cours d'Eau). Il n'y aura pas de report des berges si la berge est contrainte d'un côté. MD la pâture n'est pas éliminée de ces surfaces.

MM Ces SPB impose l'intensification d'autres surfaces au niveau de la surface. Très discutable au niveau écologique.

Pour Nicolas Barth, il faut que la SACD se positionne :

NB mandater le comité pour faire quelque chose ?

MM prendre l'avis de l'AG. PJ c'est une bonne idée. Il faut une implication commune. Il faut prendre position. Il faudra argumenter en fonction des arguments qui ont été traités. Faire un courrier type.

**Résolution** : L'assemblée générale de la SACD désapprouve vivement la mise en application de l'extension de l'espace cours d'eau. La société invoque la situation exceptionnelle des agriculteurs le long du Doubs.

Au vu des aspects suivants :

- La réduction de la fumure au bord du Doubs a des effets négatifs sur les berges en causant leur érosion
- Les investissements concédés par les exploitations doivent être beaucoup mieux pris en considération dans les débats. Les ERE ont des conséquences financières fortes sur les exploitations agricoles du Clos-du-Doubs. Une dérogation pour l'épandage des fumiers de ferme doit permettre aux exploitations de garder la charge en bétail.
- La SACD n'accepte pas que ce plan ait un impact aussi important sur la survie économique des exploitations.
- Nous souhaitons que la fumure soit autorisée sous forme de fumier entre 6 et 15mètres depuis la berge.
- L'expropriation matérielle conséquente à la législation est inacceptable et des solutions doivent être trouvées au niveau politique.

La SACD, par son AG, se positionne contre cette législation et demande aux instances politiques d'améliorer la situation au plus vite. Le comité de la SACD prend note de cette résolution et prendra des mesures en conséquence.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

## 8. Divers

**Infos CJA.** Philippe Jeannerat apporte les salutations de la Chambre jurassienne d'agriculture. Il félicite la SACD pour les activités 2016.

### Politique agricole fédérale

- Budget 2016 corrigé grâce à la mobilisation des agriculteurs

- Pas de modifications légales pour 2018-21, mais à venir pour 2022. Essentiellement des mesures d'économies 2018-21 contre lesquelles la profession se bat.
- Budget 2017, crédit-cadre 2018-21 et programme de stabilisation actuellement en débat aux chambres fédérales
- Signaux pour le moment favorables pour ces trois dossiers (maintien enveloppe paiements directs et promotion de la qualité des ventes, bémol concernant les crédits d'investissement et améliorations structurelles).

**Agriculture victime d'attaques régulières et ciblées ces derniers mois.**

- Défense professionnelle anticipe et rétablit la vérité
- Argumentation liant diminution des dépenses à celles du nombre d'exploitation inacceptable (Evolution structurelle, surfaces plus grandes. Paiements directs rétribuent des prestations liées à la surface et non à l'unité de production).
- Campagne Pro Natura scandaleuse. L'agriculture a fait des efforts, même s'il reste du travail. Le Plan Phyto de la Confédération pose de nouveaux jalons.
- Attaques contre des porcheries vaudoises. L'agriculture doit être irréprochable dans le respect des normes.
- Ces attaques arrivent au mauvais moment, alors que l'initiative pour la sécurité alimentaire est en passe d'être votée.

**Politique cantonale**

- Nouveau ministre en charge de l'agriculture
- Excellente connaissance des dossiers
- Contraintes budgétaires, même après OPTIMA
- Recherche de mesures équilibrées
- Collaboration avec les députés agricoles

**Prix du lait, PSL, Mooh**

- Cja très active, voit positivement le regroupement des producteurs
- Très critique concernant les conditions d'achat, les suppléments de quantités et l'absence de gestion des quantités
- Amélioration des prix internationaux, mais qui reste bas en Suisse
- Continue à faire réagir !

**CJA**

- Aménagement du territoire : nouvel aménagement des zones à bâtir, retour de surfaces à l'agriculture (100ha), densification.
- LGEaux : Nouvelle loi cantonale sur les Espaces Cours d'Eau, révisions des tarifs d'approvisionnement, eau abreuviée au bétail exemptée de taxe
- Fusion réseaux écologiques : rationalisation
- Marchés de bétail : Très bonne affluence, surenchères, soutien du canton, formation et transparence des prix, encouragement à participer, rôle social
- Animateur rural : nouvel animateur, implication au sein des comités, à disposition !
- Terrentraide : Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016, 24 abonnés, 11 dépannages, exploitations laitières, deux dépanneurs réguliers.
- Nouveau site internet : Plus convivial et meilleure interaction avec l'actualité

**Bilan animateur.** 3 comités durant l'année, bien suivis, soutien administratif apprécié, succès du Char perdure, nombreux débats entamés au comité. Bonnes interactions et discussions. Les membres qui ne font pas partie du comité sont invités à transmettre leurs questions.

L'assemblée semble satisfaite de la situation actuelle puisque personne ne s'exprime à ce sujet.

Nous allons continuer à collaborer en ce sens et à nous engager pour l'agriculture du Clos-du-Doubs.

**Infos ECR.** Pierre Simonin remercie de l'invitation et se réjouit que l'ECR soit associé aux assemblées. En particulier lorsqu'on traite de thèmes brûlants comme aujourd'hui. L'ECR se félicite de la collaboration.

6mio de francs sont entrés dans le canton via les réseaux écologiques (777 exploitations).

PA 18-21 la loi fédérale ne sera pas touchée. Priorité de sauvegarder l'enveloppe financière.

- Améliorations structurelles. PFI 17-21 (plan financier des investissements). Montant de 3,2mio de francs attribués pour les améliorations structurelles. Le programme est déjà bien rempli. Il y a des possibilités d'investir, aussi pour garantir l'alimentation en eau.

Le rapport d'activité 2015 est disponible sur internet

- Bilan PA 14/17 : beaucoup de travail administratif.

**Infos de la FRI.** Quentin Tatti apporte les salutations de la FRI et remercie de l'invitation. Plaisir et nécessité de participer aux assemblées des sociétés régionales.

- Projet Interreg Lait'ficiency. On recherche de nouvelles exploitations. S'annoncer à Jocelyn Altermath
- Production herbagère : premiers résultats disponibles
- 20.09.2017. Journée de culture
- CSPT
- Ecole d'agriculture : effectifs stables
- Formations continues à consulter sur le site de la FRI

Claude Schaffner. Suppléments pour les terrains en pente : pas touchés. MD La mesure est reportée.

L'assemblée est levée à 13h11.

A la suite de l'assemblée, M. André Mojon présente les défis de la connexion des fermes isolées.

Le président  
Yves Maitre

Le rédacteur du PV  
Ignace Berret